

PROVINCE DE QUEBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que;

À la séance ordinaire du conseil municipal de Les Hauteurs tenue lundi le 6 février 2017, au lieu et à l'heure ordinaire des séances, soit 19 h 00 à la salle du conseil municipal.

Il y a été présenté le règlement no.237 concernant l'emprunt pour l'achat d'un camion d'incendie amendant le règlement original no.203.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 50 rue de l'Église, aux heures régulières.

Donné à Les Hauteurs ce 15^e jour de février 2017

Pascale Fortier, dg/sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Fortier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 15 h 30 et 16 h 30 de l'après-midi, ce 15^e jour de février 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de février deux mille dix-sept (2017).

Pascale Fortier, dg./sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS COMTÉ MATAPÉDIA

A une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 6 mars 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, M. Jean Rock Michaud, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Maire suppléante.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Maire suppléante ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-03-06-44

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

Résolution numéro : 17-03-06-45

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DE DÉMISSION

La directrice générale Mme Pascale Fortier, fait mention au procès-verbal qu'elle a reçu la lettre de démission de M. Noël Lambert, maire en date du 15 février 2017. Elle avise le conseil de l'avis de vacance au poste de maire.

ÉLECTION PAR COOPTATION

Résolution numéro : 17-03-06-46

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil opte pour une élection par cooptation. Le conseil ne décrète pas une élection partielle alors les conseillers doivent élire l'un d'entre eux au poste de maire.

Adopté à l'unanimité.

PROCLAMATION

Résolution numéro : 17-03-06-47

Après l'explication de la procédure d'élection par Mme Pascale Fortier agissant comme présidente d'élection et suite au vote de chacun des membres du conseil, il est conclu que je proclame Mme Gitane Michaud mairesse jusqu'à la prochaine élection de novembre.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION SIGNATAIRE **EFFETS BANCAIRES**

Résolution numéro : 17-03-06-48

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs mandate Mme Gitane Michaud, mairesse et Mme Pascale Fortier, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité des Hauteurs tous les effets bancaires.

La date effective étant le 7 mars 2017 et par la même occasion l'annulation de la signature de M. Noël Lambert.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES

Résolution numéro : 17-03-06-49

ACMPA: Remerciements de L'ACMPA pour notre appui

TAC de la Mitis : Invitation à l'assemblée Générale Annuelle le 22 mars 2017.

Carrefour jeunesse emploi : Invitation à un cocktail réseautage le 30 mars à 17h00 au Mont-Joli Motel.

MRC Formation sur la gestion des risques lors d'évènements: Nous allons faire parvenir une copie de l'offre de formation aux organismes de la municipalité.

MRC vs VR : Lecture du rapport de la MRC pour leur prise de position face à la demande de VR liberté pour leur projet de stationnements gratuits pour les VR. Une demande nous a été aussi acheminé directement par VR et nous n'appuyons pas leur demande tout comme la MRC.

Pépinière : Information que des emplois sont disponibles à la pépinière de Sainte-Luce.

Thermostats : Information concernant les thermostats à tension de secteur qui sont défectueux. Rappel et avis de sécurité.

École du Mistral : Remerciement pour notre don à l'Expo-sciences 2017.

Commission scolaires des phares : Remise du plan triennal des immeubles et liste des établissements.

AQLPA : Le programme « Changez d'air 2.0 » n'est pas officiellement lancé. Programme pour le changement des vieux poêles à bois.

MADA : Vérifier le programme MADA à savoir s'il peut s'appliquer pour des projets de la Municipalité.

Transport en vrac : Une demande est déposée pour une future rencontre avec l'association « Les transporteurs en vrac de Rimouski » afin de nous expliquer ce qu'implique les clauses administratives particulières pour le transport en vrac. Une rencontre est prévue lors d'une séance de travail ultérieure.

Municipalité de St-Charles : Une rencontre est demandée par la municipalité de St-Charles afin de discuter du service incendie. Seront présents de notre municipalité; Denis Dupont dir. Incendie, Gitane Michaud, Jean-Rock Michaud et Pascale Fortier. Le 13 mars prochain à 19 :00.

MRC : La prochaine rencontre des maires est le 8 mars prochain et le sujet principal sera la préfecture. Mme Michaud sera présente.

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

Résolution numéro : 17-03-06-50

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les

personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu à l'unanimité DE DÉCRÉTER QUE LE MOIS D'AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 17-03-06-51

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 45 025.65\$ et la liste des déboursés du mois de février 2017 au montant de 56 321.64\$.

Adopté à l'unanimité.

Caureq.....	13.20\$
DF Rouleau.....	51.13\$
Dépanneur du Coin.....	209.00\$
Dicker inc.....	51.62\$
Ferme Roles inc.....	1 839.60\$
Hewitt Équipement.....	17 987.85\$
JP Réparation.....	183.96\$
Lawson Products.....	321.37\$
Macpek inc.....	27.26\$
MRC de la Mitis.....	20 231.39\$
Nortrax.....	51.04\$
Phobec industriel.....	147.16\$
Pièces d'auto sélect.....	1 507.52\$
Plante Yvan.....	2 216.71\$
Les unités mobile de l'est.....	186.84\$

TOTAL : 45 025.65\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

PASCALE FORTIER
REMBOURSEMENT DE FACTURE

Résolution numéro : 17-03-06-52

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs rembourse à Mme Fortier une facture de 74.59\$ pour frais de déplacement à la MRC de Mont-Joli et Service Canada de Rimouski.

Adopté à l'unanimité.

TRANSMISSION A LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES/VENTE POUR TAXES
ARTICLE 1023 DU CODE MUNICIPAL
(L.R.Q. CHAPITRE C-27.1)

Résolution numéro : 17-03-06-53

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs demande à la municipalité régionale de comté de faire vendre pour non-paiement de taxes les propriétés aux matricules;
5960202875, # 5859732299, # 5960208841, # 5657698850 et approuvé l'état préparé par la directrice générale/sec-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1). Une copie sera également transmise à la commission scolaire.

Adopté l'unanimité.

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE

Résolution numéro : 17-03-06-54

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier directrice générale/sec-trésorière la personne désignée afin de représenter notre municipalité le 8 juin 2017 pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire si cela s'avérait nécessaire. Les frais inhérent à cette représentation seront payés par la municipalité.

Adopté l'unanimité.

AUTORISATION

Résolution numéro : 17-03-06-55

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier directrice générale/sec-trésorière à faire préparer le terrain de la municipalité pour la journée du 9 mars prochain par les employés des chemins d'hiver afin que les enfants puissent profiter de l'hiver lors de leur journée spéciale.

Adopté l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 17-03-06-56

SECRÉTARIAT : Les candidates seront rencontrées pour le poste de secrétariat le 13 mars prochain.

AGA Comité de Développement : Mme Rachel Tardif sera présente à titre de représentante du conseil municipal.

ST-DONAT : Suite à la rencontre des comptables Mallette, nous allons attendre encore avant de changer le chèque car une dernière explication sera faite par eux à St-Donat afin de régulariser la situation.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-03-06-57

Rencontre de travail : 27 mars 2017 à 19h00

Séance ordinaire: 3 avril 2017 à 19h00

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-03-06-58

À 21h05 sur proposition de M. Jean-Rock Michaud la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Maire suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Maire-suppléante

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très

ASSERMENTATION

Assermentation de la personne élue

Municipalité des Hauteurs, scrutin du 2017-03-06

Je, Gitane Michaud déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Les Hauteurs et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Mme Gitane Michaud

Mme Gitane Michaud, Déclare sous serment devant moi le 2017-03-07 à Les Hauteurs.

Mme Pascale Fortier, directrice générale/sec-très.